

1.4.64

Département Politique Fédéral

B.II.3 - De quelles tâches nos missions sont-elles chargées actuellement dans les nouveaux Etats africains ?

A- Tâches habituelles

Nos représentations diplomatiques et consulaires dans les nouveaux Etats africains assument toutes les tâches qui incombent normalement à nos missions à l'étranger. Le manque d'expérience et d'organisation ainsi que la susceptibilité et souvent la méfiance de leurs interlocuteurs compliquent cependant le travail et demandent plus d'efforts, de patience, de souplesse et de savoir faire. L'instabilité politique commande en outre de faire preuve d'une grande prudence dans les démarches et actions à entreprendre.

L'exécution des tâches normales est en outre plus difficile en Afrique en raison du fait que de très vastes arrondissements consulaires, comprenant en général plusieurs pays, ont été attribués à nos missions. D'où un surcroît de travail auquel celles-ci, dotées d'un minimum de personnel, doivent faire face dans un climat éprouvant et parfois malsain.

B- Tâches particulières1- Nouvelles bases contractuelles

Le départ des puissances coloniales a eu pour conséquence la division de leurs anciens territoires africains en de nombreux Etats indépendants. L'organisation politique et économique établie par ces puissances fut transformée et celle que nous avons mise sur pied pour la sauvegarde des intérêts suisses dut être révisée.

- 2 -

De nouvelles bases contractuelles ont été établies avec les Etats africains. Nos représentations s'y sont employées activement et leurs efforts ont permis, en 1962 et 1963 par exemple, de signer neuf nouveaux accords de commerce, de protection des investissements et de coopération technique (Niger, Guinée, Côte d'Ivoire, Sénégal, Congo-Brazzaville, Cameroun, Togo, Rwanda, Liberia). Nos ambassades poursuivent leurs efforts en vue de conclure avec d'autres Etats des traités couvrant également d'autres domaines (établissement, arbitrage, navigation aérienne, double imposition, etc.). Ce travail de longue haleine se heurte non seulement à la lenteur et à l'indécision de nos partenaires africains mais parfois également à l'obstruction des anciennes administrations coloniales restées en partie sur place et qui s'efforcent de maintenir un certain monopole.

2- Réorganisation de nos échanges économiques

L'économie libérale pratiquée par les anciennes puissances coloniales a pris fin avec l'accession à l'indépendance de la plupart des nouveaux Etats africains. Le dirigisme qui lui a succédé exige de la part de nos représentations des efforts constants tendant, sinon à développer, du moins à maintenir le volume de nos exportations traditionnelles. A cet effet, elles doivent aider nos exportateurs à nouer de nouvelles relations commerciales et s'entremettre auprès des autorités locales afin que les maisons et les commerçants suisses établis en Afrique puissent se maintenir. L'absence de chambres de commerce contraint nos missions à accomplir elles-mêmes le travail assumé normalement par de telles institutions.

L'information économique revêt également un caractère particulier étant donné le nombre limité des publications spécialisées. Les constantes modifications apportées à la législation économique exigent une attention soutenue et de nombreux rapports de la part de nos représentations afin que les maisons suisses

- 3 -

soient informées des possibilités d'affaires qui se présentent ou des dispositions qu'elles doivent prendre pour sauvegarder leurs intérêts.

3- Coopération technique

Ce nouvel aspect de la solidarité internationale est important dans les Etats africains, pratiquement tous sous-développés. La part que la Suisse entend prendre à cette action se traduit par des tâches supplémentaires. C'est en effet à nos missions qu'incombe le soin de déterminer les besoins des pays dans lesquels elles sont accréditées et d'examiner les demandes d'aide adressées à la Suisse. D'entente avec le Délégué à la Coopération technique, elles établissent les actions à entreprendre et veillent ensuite à leur exécution. Cette activité, souvent délicate, porte plus particulièrement sur l'envoi d'experts et de conseillers suisses, sur le financement par notre pays de projets de développement économique ou social et sur la sélection de boursiers. Il y a en outre un intérêt à suivre l'utilisation que ces derniers font des connaissances acquises en Suisse.

4- Socialisations et nationalisations

L'évolution politique des nouveaux Etats africains les amène fréquemment, souvent à la suite d'une révolution, à recourir à d'importantes mesures de socialisation ou de nationalisation (Algérie, Maroc, Congo-Brazzaville et Zanzibar par exemple). Lorsque des intérêts suisses sont menacés, nos représentations s'emploient à les protéger dans toute la mesure du possible. Le soin leur incombe également de tenter d'obtenir des indemnités effectives et adéquates et le transfert en Suisse de ces dernières. C'est-là une tâche particulièrement difficile qui exige de très nombreuses interventions.

5- Protection d'intérêts étrangers

A la demande du Gouvernement de Lisbonne et avec l'assentiment de celui de Dakar, la Suisse assume la protection des intérêts portugais au Sénégal. Un agent, affecté spécialement à ce travail, a dû être attribué à notre représentation à Dakar. Il est possible que le même mandat nous soit confié dans d'autres pays d'Afrique, notamment au Kenya.

Notre Ambassade à Lagos a en outre été chargée de la représentation des intérêts du Togo au Nigéria.

6- Tâches spéciales

Les troubles politiques qui ne cessent d'agiter les pays africains nouvellement indépendants compromettent le maintien de l'ordre et, partant, la sécurité des personnes et des biens suisses. Cette situation oblige nos représentations à prendre des dispositions tendant à assurer la protection de leurs administrés. Elles sont également appelées à intervenir lorsque des compatriotes sont arrêtés ou lorsqu'ils se trouvent en difficultés dans des régions excentriques (missionnaires). Elles s'emploient en outre à recueillir des nouvelles de ressortissants suisses en danger et à les transmettre aux familles. Nos représentations sont enfin chargées d'entreprendre les démarches nécessaires à l'évacuation des Suisses qui sont en danger, voire à leur rapatriement lorsqu'ils en expriment le désir. Tel fut le cas, entre autres, lors des troubles prolongés au Congo-Léopoldville.

Annexe: liste des missions diplomatiques et consulaires suisses dans les nouveaux Etats africains avec indication de leurs arrondissements.

1.4.1964

Missions diplomatiques et consulaires suisses
dans les nouveaux Etats africains

POSTE	GENRE DE MISSION	ARRONDISSEMENT	AMBASSADEUR ACCREDITE EN :
Tunis	Ambassade	Tunisie - Libye	Tunisie - Libye
Alger	Ambassade	Algérie	Algérie
Rabat	Ambassade		Maroc
Dakar	Ambassade	Sénégal - Mauritanie - Gambie	Sénégal - Mauritanie - Sierra Leone
Abidjan	Ambassade	Côte d'Ivoire - Dahomey - Haute-Volta - Niger	Côte d'Ivoire - Dahomey - Haute-Volta - Niger
Accra	Ambassade	Ghana - Togo - Mali	Ghana - Togo - Mali - Guinée - Liberia
Lagos	Ambassade	Nigeria	Nigeria - Cameroun - Tchad
Léopoldville	Ambassade	Congo (Léopoldville)- Congo (Brazzaville)- Gabon - Rep. Centrafricaine - Rwanda - Burundi	Congo(Léopoldville) - Gabon - Rep. Centrafricaine - Rwanda - Burundi - (prochainement: Congo-Brazzaville)
Addis Abeba	Ambassade	Ethiopie - Somalie	Ethiopie - Kenya - Ouganda - Tanganyika- Madagascar (prochainement: Zanzibar)

POSTE	GENRE DE MISSION	ARRONDISSEMENT	RELEVE DE L'AMBASSADE A :
Casablanca Tanger	Consulat Consulat	Maroc	Rabat
Conakry	Consulat	Guinée - Mali	Accra
Freetown	Consulat général (honoraire)	Sierra Leone	Dakar
Monrovia	Consulat général (honoraire)	Liberia	Accra
Douala	Consulat	Cameroun - Tchad	Lagos
Dar es Salaam	Consulat général (honoraire)	Tanganyika - Zanzibar	Addis Abeba
Nairobi	Ambassade (Chargé d'aff.a.i.)	Kenya - Seychelles - Ouganda	Addis Abeba
Tananarive	Ambassade (Chargé d'aff.a.i.)	Madagascar - Réunion - Comores	Addis Abeba
Khartoum	Ambassade (Chargé d'aff.a.i.)	Soudan	Le Caire
Salisbury	Consulat	Rhodésie du Nord - Rhodésie du Sud - Nyassaland	Londres
Lourenço Marques	Consulat	Mozambique	} Lisbonne
Luanda	Consulat (honoraire)	Angola	